

DIPLÔME D'UNIVERSITÉ

ACCESSIBLE EN
FORMATION CONTINUE



Lieu de la formation
Angers

Contact

Martin ABARNOU
02 41 22 67 47
martin.abarnou@univ-angers.fr

Responsable de la formation

Cédric ANNWEILER,
PU-PH
CeAnnweiler@chu-angers.fr

Adresse web

www.univ-angers.fr/fcsante



Partenaire



**FACULTÉ
DE SANTÉ**

UNIVERSITÉ D'ANGERS

PRÉSERVER L'INDÉPENDANCE ET L'AUTONOMIE DE LA PERSONNE ÂGÉE

— Présentation

Vivre plus longtemps représente un gage de progrès, mais aussi un défi constant si l'on souhaite préserver indépendance, autonomie et qualité de vie. Du fait des progrès de la santé et de l'augmentation de l'espérance de vie, nous sommes aujourd'hui confrontés à quatre grandes transitions :

- 1) une transition démographique (augmentation du nombre et de la proportion des personnes âgées),
- 2) une transition épidémiologique (apparition de personnes âgées « fragiles » du fait d'une accumulation de pathologies chroniques évoluées, d'une perte d'indépendance et d'autonomie associées à une modification des liens sociaux et familiaux),
- 3) une transition économique (nouveaux coûts liés à la prise en charge médico-sociale des personnes âgées fragilisées, et au développement d'un nouveau secteur de l'économie),
- 4) et enfin une transition sociétale (vieillesse des aidants naturels, place de chaque acteur [politique, professionnel ou usager] dans le bien-vieillir des personnes âgées).

Aujourd'hui, et plus encore dans le futur, tous les professionnels de santé seront amenés à s'occuper de personnes âgées. Afin de favoriser et préserver, à l'occasion des soins et des actes de la vie quotidienne, la mobilité, les capacités cognitives, l'indépendance et l'autonomie des personnes âgées, les personnels de santé ont besoin d'acquérir et/ou d'approfondir leurs connaissances et compétences dans ce domaine spécifique.

— Objectifs

- Comprendre les différentes situations et mécanismes de perte d'indépendance et d'autonomie chez la personne âgée.
- Former les professionnels de santé aux différentes approches permettant de préserver l'indépendance et l'autonomie des personnes âgées.
- Former les professionnels de santé à la prévention et la prise en charge des chutes et des chuteurs.

— Public visé

- Les professionnels de santé (Ergothérapeutes, Infirmières diplômées d'état, Masseurs-kinésithérapeutes diplômés d'état, Médecins, Orthophonistes, Pharmaciens, Psychomotriciens)
- Toute personne n'entrant pas dans les catégories précédentes sur examen de leur dossier par le responsable de la formation : aide-soignants, aide médico-psychologiques, auxiliaire de vie... (y compris les personnes ne disposant pas du baccalauréat)
- Les étudiants du troisième cycle des études médicales



Mise à jour | juillet 2018 | Impression service reprographie UA

16 boulevard Daviers | 49100 Angers
Tél. 02 41 22 58 76 ou 02 41 73 58 05
fcsante@contact.univ-angers.fr

Programme

UE 1

Vieillesse, fragilité, personne âgées et société - 2 jours : 14 heures

- Mécanismes de vieillissement et concept de fragilité
- Évaluation Gériatrique Standardisée
- Économie des seniors
- Maltraitance de la personne âgée
- Douleur et personne âgée

UE 2

Chutes de la personne âgée et ses complications - 2 jours : 14 heures

- Chutes chez la personne âgée
- Initiation à un outil innovant de déclaration de chute, et d'évaluation et de prise en charge du risque de chute
- Ostéoporose et risque fracturaire
- Prévention des chutes

UE 3

Entretien physique : activité et alimentation de la personne âgée - 2 jours : 14 heures

- Activité physique
- Troubles nutritionnels
- Troubles de la mastication et de la déglutition
- Refus d'alimentation

UE 4

Troubles cognitifs et troubles du comportement de la personne âgée* - 2 jours : 14 heures

- Cerveau et cognition chez la personne âgée
- Maladie d'Alzheimer - Aidants Alzheimer
- Psychologie et neuropsychologie chez la personne âgée
- Maladie de Parkinson
- Accident vasculaire cérébral
- Troubles psycho-comportementaux
- Prise en charge non médicamenteuse

UE 5

Préservation de l'indépendance et de l'autonomie de la personne âgée - 2 jours : 14 heures

- Indépendance et autonomie de la personne âgée
- Vieillesse des campagnes
- Aménagement, adaptation du lieu de vie et aides techniques
- Les nouvelles technologies au service du vieillissement
- Animation au service de l'autonomie

Pour chaque UE, un temps d'analyse des pratiques professionnelles sera réalisé en amont et en aval.

Visitez notre site



À noter

Organisation de la formation :

- Durée : 70 heures réparties sur 10 journées (5 sessions de 2 jours) et 5 jours de stage pratique d'observation
- Calendrier : UE1 (31 janvier et 1^{er} février 2019); UE2 (28 février et 1^{er} mars 2019); UE3 (28 et 29 mars 2019); UE4 (9 et 10 mai 2019); UE5 (13 et 14 juin 2019). Soutenance le 12 septembre 2019.
- Lieu de formation : Faculté de Santé – Université d'Angers et CHU d'Angers
- Intervenants : Professionnels de la santé et de la préservation de l'indépendance et de l'autonomie des personnes âgées.

Modalités pratiques :

- Inscription : candidature en ligne (CV et lettre de motivation) sur le site de l'Université jusqu'au 14 janvier 2019
- Début de la formation : 31 janvier 2019
- Nombre d'inscrits : minimum 10 personnes et maximum 35 personnes par an
- Validation : soutenance orale d'un poster décrivant soit l'action de prévention de la perte d'indépendance et d'autonomie mise en place dans le cadre du stage, soit une étude de cas, au choix.
- Coût de la formation : 1800 euros (+ droits universitaires) ou pour les internes : 600 euros (droits universitaires inclus). Possibilité de demander une prise en charge auprès de l'ANFH, FAF PM, FIF-PL, ACTALIANS, OGDPC, ...



**FACULTÉ
DE SANTÉ**

UNIVERSITÉ D'ANGERS

16 boulevard Daviers | 49100 Angers
Tél. 02 41 22 58 76 ou 02 41 73 58 05
fcsante@contact.univ-angers.fr